Écrit du pouvoir, pouvoir de l'écrit

À propos du diaire de Gerlach Adolph von Münchhausen, rédigé lors de la diète électorale de Francfort, 1741–1742

Sébastien Schick
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris

Les archives de la bibliothèque universitaire de Göttingen conservent un document dont la richesse heuristique est tout à fait remarquable, mais que l'historiographie n'a évoqué qu'à de très rares reprises. Il s'agit du diaire dicté par Gerlach Adolph von Münchhausen, l'un des principaux ministres du prince-électeur de Brunswick-Lunebourg (souvent appelé, de manière plus informelle, prince-électeur de Hanovre) et roi d'Angleterre George II, lors de sa participation à la diète électorale de 1741–1742.[1] Rédigé tout au long de sa mission à Francfort, où il représente officiellement la voix de son prince, il est composé de 2 volumes de 231 et 212 folios allant respectivement du 2 novembre au 31 décembre 1741 et du 1er janvier au 3 mars 1742. Münchhausen y décrit les négociations menées dans le cadre de la rédaction de la capitulation impériale, leurs enjeux politiques, diplomatiques et juridiques; les rencontres informelles, les festivités qui accompagnent les travaux de la diète électorale; ou encore les problèmes de préséance et les rituels accomplis par une grande diversité d'acteurs. On y découvre, enfin, toute une société politique impériale et européenne, qui connait alors la guerre – celle de la Succession d'Au-

1 Göttingen, Niedersächsische Staats- und Universitätsbibliothek Göttingen (désormais: SUBG), Cod. Ms. G. A. v. Münchhausen, n° 39–40. Il existe un deuxième diaire, qui porte sur la diète électorale de 1745, mais qui n'a pas fait l'objet, jusqu'à présent, d'une analyse substantielle. Voir SUBG, Cod. Ms. G. A. v. Münchhausen, n° 45–46.

Francia 52 (2025), 311–341 DOI 10.11588/fr.2025.1.115619
ISSN 1867-6448, e-ISSN 2569-5452
Écrit du pouvoir, pouvoir de l'écrit © 2025 by Sébastien Schick
(ORCID iD 0000-0001-8605-9385) is licensed under CC BY-SA 4.0.
Abstracts in German, French and English can be found at the end of this article.

triche –, mais qui se rend et interagit à Francfort à l'occasion de cet événement politique exceptionnel que représente l'élection impériale. La richesse et la polysémie de ce texte en font une source exceptionnelle pour l'histoire politique et juridique du Saint-Empire romain germanique mais aussi pour celle, plus européenne, des cultures de la négociation, de la communication symbolique, ou de l'intégration des élites politiques. Les deux volumes que forment ce diaire ont fait l'objet d'une édition scientifique, parue en 2024 dans la collection *Quellen zur Geschichte des Heiligen Römischen Reiches*, publiée chez Vandenhoeck & Ruprecht.[2]

Toutefois, au-delà de la richesse du contenu de la source, c'est l'histoire même du document, sa nature, et sa fonction politique – à la fois pour le gouvernement hanovrien, et pour Münchhausen en tant qu'acteur politique et agent de l'espace impérial – qui questionnent et interpellent. Plutôt que de proposer une analyse de tel ou tel aspect du contenu du document, et de prendre ainsi ce texte comme une »source d'information« sur un aspect précis de l'histoire impériale et européenne du XVIII^e^ siècle, il s'agira d'analyser, dans cet article, ce qu'on pourrait appeler »l'acte d'écrire un diaire.«[3] On sait, en effet, que l'écriture de ce type particulier de textes peut entretenir des relations multiples et protéiformes avec la question du pouvoir et de son exercice – entre enjeux de formation, d'information, ou encore la création de savoirs d'État.[4] Or, dans le cas précis du diaire de Münchhausen, les usages et la fonction du document ne vont pas sans poser problème. Ferdinand Frensdorff, qui a consacré il y a plus d'un siècle un article de nature philologique à ce document, rappelle qu'il en existe trois exemplaires distincts, qui ne sont pas parfaitement identiques.[5] Les deux premiers sont conservés au Landesarchiv de Hanovre,[6] et avaient été envoyés au roi, à Londres, et au conseil privé, à Ha-

2 Sébastien Schick, Hannes Ziegler (éd.), Publicum und Secretum. Die Diarien Gerlach Adolph von Münchhausens vom Frankfurter Wahltag 1741/1742, Göttingen 2024. L'ouvrage est accessible en *open access*: DOI 10.13109/9783666302374.

3 Nous paraphrasons une formule encore récemment utilisée à propos de la poésie dans Dinah Ribard, Le menuisier de Nevers. Poésie ouvrière, fait littéraire et classes sociales (XVII^e^–XIX^e^ siècle), Paris 2023, 9. Voir, de manière plus générale: GRIHL, Écriture et action. XVII^e^–XIX^e^ siècle, une enquête collective, Paris 2016.

4 On pense ici aux travaux de Christine Lebeau sur les diaires de Zinzendorff: Christine Lebeau, Aristocrates et grands commis à la Cour de Vienne, 1748–1791. Le modèle français, Paris 1996.

5 Ferdinand Frensdorff, G. A. von Münchhausens Berichte über die Kaiserwahl des Jahres 1742, dans: Nachrichten von der Königl. Gesellschaft der Wissenschaft zu Göttingen. Philologisch-historische Klasse, Cahier 1, 1899, 1–35.

6 Hanovre, Niedersächsisches Landesarchiv (désormais: NLA HA), Hann. 92, n° 1826.

novre. Le troisième, qui représente selon Frensdorff la version la plus récente et la plus définitive du texte, et qui ne diffère qu'à la marge des deux premières, aurait été destiné à la chancellerie hanovrienne. Mais quel type d'usage le roi, le conseil, et la chancellerie pouvaient-ils escompter d'un tel document? La fonction »d'information«, qui semblerait à première vue évidente pour ce texte – le ministre accrédité rend compte, à son prince et à ses collègues du conseil, du contenu des négociations et des discussions en cours à Francfort – ne tient pas à l'examen du dossier, tout du moins n'est-elle pas suffisante: non seulement parce qu'elle n'explique pas la présence de ce troisième exemplaire rédigé pour la chancellerie, mais aussi parce que Münchhausen envoyait régulièrement, et parallèlement aux extraits du diaire, des dépêches qui devaient rendre compte des négociations en cours. Il les accompagnait même, le plus souvent, des protocoles officiels rédigés lors des réunions de la diète électorale,[7] et ne manquait pas, par ailleurs, de faire parvenir à ses correspondants réguliers au sein du conseil, Ernst von Steinberg[8] par exemple, qui se trouvait alors à Londres auprès du roi, des comptes rendus détaillés et réguliers de ces mêmes négociations.[9]

Comment, dès lors, comprendre cette rédaction additionnelle d'un diaire, qui parait redondante? Quels en furent les usages et la fonction, tout du moins escomptés, ainsi que ses effets? Plus fondamentalement encore, qu'est-ce que l'écriture puis l'archivage d'un tel document nous apprend sur certaines pratiques d'exercice du pouvoir au mi-temps du XVIII[e] siècle? La réponse à ces questions exige d'analyser l'histoire du diaire, de son contexte d'écriture et de ses auteurs multiples, mais aussi son contenu, dès lors qu'une lecture fine du diaire permet, parfois, de donner des indices sur ses fonctions.

Les trois premiers temps de notre développement nous permettront de présenter tour à tour le contexte territorial, institutionnel et politique dans lequel s'inscrit la mission de Münchhausen, celui de l'élection impériale de 1742, et enfin le parcours et la position de Münchhausen lui-même. Lors des deux parties restantes, nous analyserons les usages (tout du moins escomptés) de ce qui apparait bien comme une forme spécifique d'*écrit du pouvoir*; et nous montrerons que son écriture s'inscrit elle-même dans une stratégie d'ascension politique de son auteur – ce qui nous permettra d'aborder l'une des dimensions des *pouvoirs de l'écrit*.

---

7 Ibid., n° 1819 et n° 1167/2–4.

8 Sur le personnage, voir Joachim LAMPE, Aristokratie, Hofadel und Staatspatriziat in Kurhannover. Die Lebenskreise der höheren Beamten an den kurhannoverschen Zentral- und Hofbehörden 1714–1760, Göttingen 1963, vol. 1, 236, et vol. 2, 434.

9 Ibid., n° 1823.

L'union personnelle anglo-hanovrienne dans le Saint-Empire du XVIII[e] siècle

L'histoire du diaire de 1741–1742 se comprend à partir d'un contexte qui n'est pas seulement politique et événementiel, mais aussi territorial, dès lors que la structure spécifique de l'ensemble à la tête duquel se trouvait alors George II n'est pas sans conséquence sur la forme même du document.

Au début du XVIII[e] siècle, les Welf disposaient en effet d'une place de choix au sein du groupe des princes protestants de l'Allemagne du Nord. Le cœur de leur pouvoir était constitué du duché de Brunswick-Lunebourg, lui-même composé de trois anciens duchés partiellement réunis (ceux de Calenberg-Göttingen, de Grubenhagen, et, depuis 1705, de Lunebourg). À cela s'ajoutaient, principalement, les comté de Hoya et de Diepholz, le duché d'Osnabrück de manière alternée avec un évêque catholique, conformément aux dispositions de la Paix de Westphalie, et à partir de 1720, des duchés de Brème et Verden.[10] Cet ensemble ne formait en aucun cas un territoire homogène, mais plutôt un assemblage disparate de terres morcelées, et aux statuts différents.

Toutefois, au tournant du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, la dynastie avait connu une très profonde ascension au sein de la hiérarchie des princes protestants allemands et européens. Tout d'abord, grâce à l'obtention de la neuvième dignité électorale en 1692, ce qui eut notamment pour conséquence de lier durablement les nouveaux princes-électeurs aux Habsbourg;[11] puis, par l'acquisition en 1714 de la couronne britannique, résultat conjoint de la *Glorious Revolution* de 1688, puis de l'*Act of Settlement* de 1701, qui réaffirmait le principe d'une succession uniquement protestante pour la couronne.[12]

Naturellement, l'union personnelle eut des conséquences profondes sur la politique de l'électorat, dès lors qu'elle lia structurellement les intérêts de ce dernier à ceux de la couronne britannique. En effet, si l'union personnelle ain-

10 Christof Römer, Niedersachsen im 18. Jahrhundert (1714–1803), dans: Christine van den Heuvel, Manfred von Boetticher (dir.), Geschichte Niedersachsens. Band 3/1, Politik, Wirtschaft und Gesellschaft von der Reformation bis zum Beginn des 19. Jahrhunderts, Hanovre 1998, 221–346.

11 Voir encore Georg Schnath, Geschichte Hannovers im Zeitalter der neunten Kur und der englischen Sukzession, 1674–1714. Im Anschluß an Adolf Köcher's unvollendete »Geschichte von Hannover und Braunschweig 1648–1714.« Vol. 4, Georg Ludwigs Weg auf den englischen Thron. Die Vorgeschichte der Thronfolge, 1698–1714, Hildesheim 1982.

12 Par exemple Michael Heinrich Schormann, Vorgeschichte und politische Zusammenhänge der Personalunion, dans: Heide N. Rohloff (dir.), Großbritannien und Hannover. Die Zeit der Personalunion, 1714–1837, Francfort-sur-le-Main 1989, 25–59.

si constituée garantissait, *de jure*, la séparation stricte des deux ensembles territoriaux – qui conservaient, chacun, leurs propres administrations, leurs institutions, leur identité distincte sur la scène européenne, ainsi que leurs conseils et leurs personnels séparés – l'union personnelle représentait bien une union politique.[13] L'historiographie a longtemps insisté sur l'existence d'intérêts »anglais« et »hanovriens« divergents – les historiens allemands et anglais regrettant le plus souvent, respectivement, le sacrifice des intérêts de »leurs« territoires respectifs…[14] – avant de montrer que les ministres du XVIII[e] siècle se pensaient aussi, dans le cadre de la culture politique de ce temps, comme les serviteurs d'un prince aux identités et aux titres multiples, et non pas (seulement) d'un territoire ou d'un État.[15] Les ministres devaient ainsi jongler avec ces intérêts divers et parfois contradictoires, et il est en cela certain que l'une des principales conséquences néfastes de l'union, pour le duché de Brunswick-Lunebourg, fut la crainte, sans cesse répétée, de voir les ennemis de l'Angleterre – notamment la France – s'attaquer aux terres allemandes du roi. Par ailleurs, la rupture résidait aussi, du point de vue hanovrien, dans le fait que la principauté de Brunswick-Lunebourg devenait alors une principauté sans prince: le roi résidait désormais à Londres, tandis qu'il revenait au *Geheimer Rat*, resté à Hanovre, de prendre en charge le suivi des affaires courantes,

13 Torsten Riotte, Transfer durch Personalunion. Großbritannien-Hannover 1714–1837, dans: Europäische Geschichte Online (EGO), 14.05.2012, URN: urn:nbn:de:0159-2012051401, 21.01.2024. À ce sujet, voir aussi les ouvrages issus du tricentenaire de l'union personnelle: Ronald G. Asch (dir.), Hannover, Großbritannien und Europa. Erfahrungsraum Personalunion 1714–1837, Göttingen 2014; Steffen Hölscher, Sune Erik Schlitte (dir.), Kommunikation im Zeitalter der Personalunion (1714–1837). Prozesse, Praktiken, Akteure, Göttingen 2014; Arnd Reitemeier (dir.), Kommunikation & Kulturtransfer im Zeitalter der Personalunion zwischen Großbritannien und Hannover. »to prove that Hanover and England are not entirely synonymous«, Göttingen 2014, DOI 10.17875/gup2014-761; Andreas Gestrich, Michael Schaich (dir.), The Hanoverian Succession. Dynastic Politics and Monarchical Culture, Burlington 2015, DOI 10.4324/9781315557335.

14 Voir, pour un exemple »allemand« et un exemple »anglais«: Reinhard Oberschelp, Politische Geschichte Niedersachsens 1714–1803, Hildesheim 1983, 1–7; Jeremy Black, British Foreign Policy in the Age of Walpole, Edinburgh 1985, 27.

15 Torsten Riotte, Hannover in der britischen Politik (1792–1815). Dynastische Verbindung als Element außenpolitischer Entscheidungsprozesse, Münster 2005; Brendan Simms, Torsten Riotte (dir.), The Hanoverian Dimension in British History. 1714–1837, Cambridge 2007, DOI 10.1017/CBO9780511496936. Les souverains eux-mêmes considéraient les différents territoires comme appartenant à un patrimoine commun. Voir par exemple: Andrew C. Thompson, George II. King and Elector, New Haven 2011, 9.

et un nombre important de décisions militaires et diplomatiques.[16] Le double envoi du diaire à Londres et à Hanovre s'explique ainsi par cette structure territoriale particulière. Enfin, notons que la création d'une »chancellerie allemande« à Londres, à la tête de laquelle fut mis un conseiller privé, devait permettre de garantir le lien entre le roi et son conseil.[17] Ernst von Steinberg, que nous évoquions plus haut, était alors à la tête de cette institution, et Münchhausen l'informa directement, tout au long de sa mission, via leur correspondance particulière.

L'union personnelle anglo-hanovrienne face à l'élection impériale de 1741–1742

Les ambiguïtés politiques inhérentes à la nature même de l'union personnelle s'observent précisément lors de la crise que provoqua la mort de l'empereur Charles VI, survenue le 20 octobre 1740.[18] Au cours des décennies précédentes, l'empereur défunt était en effet parvenu à faire reconnaître non sans mal, dans l'Europe entière, la *Pragmatique Sanction*, qui réaffirmait le principe d'indivisibilité du patrimoine habsbourgeois, mais qui modifiait également l'ordre de succession en écartant les deux filles de son frère aîné, Joseph Ier (1705–1711), au profit de sa propre fille, Marie-Thérèse. Les nièces de Charles VI avaient toutefois épousé les électeurs de Saxe et de Bavière, ces deux derniers n'acceptant ainsi jamais l'accord, et revendiquant une partie de l'héritage habsbourgeois.

Conformément aux dispositions de la Bulle d'or de 1356, le prince-électeur de Mayence et archichancelier d'Empire Philipp Karl von Eltz avait convoqué, dès le 9 novembre 1740, la diète électorale.[19] Les princes-électeurs se devaient alors non seulement d'élire le nouvel empereur – ou plus exactement le

16 Ernst von Meier, Hannoversche Verfassungs- und Verwaltungsgeschichte, 1680–1866, 2 vol., Leipzig 1898–1899, vol. 1, 158–160.

17 Rudolf Grieser, Die Deutsche Kanzlei in London, ihre Entstehung und Anfänge. Eine behördengeschichtliche Studie, dans: Blätter für deutsche Landesgeschichte, 89 (1952), 153–168; Benjamin Bühring, Die Deutsche Kanzlei in London. Kommunikation und Verwaltung in der Personalunion. Großbritannien – Kurhannover 1714–1760, Göttingen 2021, DOI 10.17875/gup2021-1592.

18 Pour une introduction chronologique, voir Reed Browning, The War of the Austrian Succession, New York 1993; Matthew S. Anderson, The War of the Austrian Succession, 1740–1748, Londres, New York 1995.

19 Helmut Neuhaus, Die Römische Königswahl vivente imperatore in der Neuzeit. Zum Problem der Kontinuität in einer frühneuzeitlichen Wahlmonarchie, dans: Johannes

»roi des Romains«, qui ne devenait empereur qu'à la faveur du couronnement qui suivait l'élection de quelques jours seulement – mais surtout de négocier, de rédiger et de voter les différents articles de la capitulation impériale, sur laquelle l'empereur se devait de prêter serment, et qui fixait, pour le règne à venir, l'étendue des pouvoirs respectifs de l'empereur et des états territoriaux.[20] Ces capitulations, qui formaient une série dans la mesure où la capitulation de l'empereur défunt servait de base à la négociation de la nouvelle capitulation, étaient des documents dont Wolfgang Burgdorf a récemment souligné la portée constitutionnelle, si bien que leur rôle dans le fonctionnement et la structuration politico-juridique du Saint-Empire ne saurait être surestimé.[21]

Face à cette convocation, Marie-Thérèse décida de transmettre sa voix électorale, pour la Bohême, à son époux, François-Étienne de Lorraine, ce qui déclencha d'importants débats juridiques, et retarda dans un premier temps la réunion de la diète électorale.[22] Or, entre-temps, la guerre avait commencé. La mort de l'empereur avait en effet aiguisé les convoitises de ceux qui souhaitaient affaiblir le pouvoir habsbourgeois, voire dépecer leur patrimoine – qu'ils aient accepté la *Pragmatique Sanction* ou non par le passé. Parmi eux on compte la France, ennemie »historique« des Habsbourg, la Bavière, qui souhaitait obtenir la couronne impériale, et le jeune roi de Prusse, Frédéric II, qui venait d'accéder à la tête des territoires prusso-brandebourgeois le 31 mai de la même année. Après quelques semaines d'incertitude, ce dernier entra, sans déclaration de guerre, en Silésie. La victoire inattendue des troupes prussiennes à Mollwitz, le 10 avril 1741, poussa la France à s'engager plus fermement dans le conflit: contre la prudence du premier ministre Fleury, le parti

---

Kunisch (dir.), Neue Studien zur frühneuzeitlichen Reichsgeschichte, Berlin 1997, 1–53.

20 Voir surtout Gerd Kleinheyer, Die kaiserlichen Wahlkapitulationen. Geschichte, Wesen, Funktion, Karlsruhe 1968; Günther Lottes, Zwischen Herrschaftsvertrag und Verfassungsnotariat. Die Wahl der deutschen Kaiser und Könige, dans: Paul-Joachim Heinig (dir.), Reich, Regionen und Europa in Mittelalter und Neuzeit. Festschrift für Peter Moraw, Berlin 2000, 133–148.

21 Wolfgang Burgdorf, Protokonstitutionalismus. Die Reichsverfassung in den Wahlkapitulationen der römisch-deutschen Könige und Kaiser 1519–1792, Göttingen 2015, DOI 10.4000/ifha.11004. Voir aussi: Barbara Stollberg-Rilinger, Wahlkapitulation als Landesgrundgesetz? Zur Umdeutung altständischer Verfassungsstrukturen in Kurmainz am Vorabend der Revolution, dans: Helmut Neuhaus, Barbara Stollberg-Rilinger (dir.): Menschen und Strukturen in der Geschichte Alteuropas. Festschrift für Johannes Kunisch zur Vollendung seines 65. Lebensjahres, Berlin 2001, 379–404.

22 Sur l'ensemble de ces négociations: Karl Otmar von Aretin, Das Alte Reich 1648–1806. vol. 2: Kaisertradition und österreichische Großmachtpolitik (1684–1745), Stuttgart 1997, 417–422.

belliqueux du duc de Belle-Isle l'emporte alors.[23] Ce dernier négocie une alliance avec les électeurs ecclésiastiques et l'électeur palatin sur la base d'un projet de démantèlement des territoires habsbourgeois, puis conclut une alliance défensive avec Frédéric II le 5 juin 1741, à laquelle adhèrent finalement aussi les électeurs de Cologne et de Saxe. La situation semble désespérée pour Marie-Thérèse, qui ne trouve alors de soutien que du côté de sa noblesse hongroise, dans un épisode célèbre et célébré – celui de son élection comme »Roi de Hongrie« le 25 juin 1741, puis de son célèbre discours devant la diète, le 11 septembre.

Or, si Marie-Thérèse reste si isolée, c'est aussi que George II et ses ministres tardent à la soutenir. Durant la quasi-entièreté de l'année 1741, la situation fut à l'hésitation, à l'embarras, et aux tensions du côté de George II et de ses ministres anglais et hanovriens. Les événements paraissaient en effet particulièrement périlleux pour les terres électorales, qui se trouvaient sous la menace directe de la Prusse et de la France, si bien que seul un rapprochement avec Frédéric II pouvait, semblait-il, permettre d'empêcher une occupation. Toutefois, depuis le traité de Vienne de 1731, des engagements avaient été pris pour défendre Marie-Thérèse, et les ministres hanovriens, tout comme George II lui-même, n'avaient de mots assez forts pour condamner les agissements de Frédéric II, considéré comme *hostis gentium*.[24] La signature de l'alliance défensive franco-prussienne le 5 juin, puis surtout, l'annonce de l'envoi prochain d'une armée française, sous le commandement de Maillebois, vers les terres hanovriennes, finit par semer la panique à Hanovre, où George II passait alors l'été.[25] Le 23 août 1741, ce dernier envoie Friedrich Karl von Hardenberg à Versailles comme ministre plénipotentiaire, afin de négocier une neutralité hanovrienne. En septembre, une convention est signée, la France acceptant de ne pas occuper les terres électorales en échange d'une neutralité militaire du Hanovre, et de l'assurance d'un vote de George II pour le candidat bavarois, lors de l'élection impériale à venir. Le 28 octobre 1741, le protocole de Neustadt est signé par le ministre français François de Bussy et Münchhausen.

---

23 Ibid., 424–428; Fadi El Hage, La Guerre de Succession d'Autriche (1741–1748). Louis XV et le déclin de la France, Paris 2017, 32–34.

24 Uriel Dann, Hannover und England 1740–1760. Diplomatie und Selbsterhaltung, Hildesheim 1986, 32–33.

25 Uta Richter-Uhlig, Hof und Politik unter den Bedingungen der Personalunion zwischen Hannover und England. Die Aufenthalte Georgs II. in Hannover zwischen 1729 und 1741, Hanovre 1992, 153–159; Brendan Simms, Three Victories and a Defeat. The Rise and Fall of the First British Empire 1714–1783, Londres 2007, 291–294.

Le ministre hanovrien peut alors, enfin, se mettre en route pour Francfort, où les autres représentants des princes-électeurs sont réunis depuis septembre déjà pour une série de conférences préliminaires. Les représentants du Brandebourg-Prusse et de Mayence ayant immédiatement promis leur voix au prince-électeur Charles Albert de Bavière, il était déjà clair que nul autre que lui n'était en situation de pouvoir remporter l'élection, et si Münchhausen avait souhaité, un temps, défendre la candidature de François-Étienne, il s'était alors déjà rallié au choix majoritaire.[26] Pour lui, l'essentiel était acquis, à savoir la sécurité de l'électorat.[27]

Toutefois, au cours de son séjour entre novembre 1741 et mars 1742, la situation politico-diplomatique connut de profonds bouleversements. Ce fut le cas, tout d'abord, au sein même de l'union personnelle, le ministère anglais ayant appris avec colère la signature de la neutralité hanovrienne: quand bien même celle-ci concernait le roi comme électeur seulement, comment imaginer qu'elle n'aurait pas pour conséquence d'entraver, d'une manière ou d'une autre, l'action de George II en tant que roi? L'automne 1741 fut consacré, du côté du premier ministre Walpole, à clarifier le statut de la convention, et à essayer d'en minimiser la portée. Pendant ce temps, la guerre continuait: dans la nuit du 25 au 26 novembre 1741, Charles Albert de Bavière et les troupes françaises de Maurice de Saxe faisaient leur entrée à Prague, avant de recevoir l'hommage d'une petite partie de la diète de Bohême, le 19 décembre. L'ampleur des succès franco-bavarois poussèrent Frédéric II, qui avait pourtant choisi de signer un accord secret de cessez-le-feu avec les Habsbourg le 7 octobre 1741, à reprendre la guerre en décembre, et il entra à son tour en Bohême. De son côté, Marie-Thérèse ne restait pas inactive non plus, et au début de l'année 1742, les troupes autrichiennes de Khevenhüller reprenaient Linz, avant d'entrer sur les terres électorales bavaroises.

C'est alors qu'à Londres, la situation politique bascule: alors que, conformément au protocole de Neustadt, la voix hanovrienne portée par Münchhausen va au candidat Wittelsbach le 24 janvier 1742, les opposants de Walpole à la Chambre parviennent à renverser le premier ministre. Le 12 février, Lord Carteret forme un nouveau gouvernement, et il pose d'emblée comme priorité la sauvegarde de la maison d'Autriche. C'est un tournant dans la guerre. Alors

26 Volker Press, Kurhannover im System des alten Reiches 1692–1803, dans: Adolf M. Birke, Kurt Kluxen (dir.), England und Hannover. England and Hanover, Munich 1986, 53–79, ici 63–64; von Aretin, Reich (voir n. 22), 432.

27 Elmar Gotthardt, Die Kaiserwahl Karls VII. Ein Beitrag zur Reichsgeschichte während des Interregnums 1740–1742, Francfort-sur-le-Main, Berne, New York 1986, 235–259.

que le 23 février 1742, quelques jours seulement après le couronnement de Charles VII (le 11 février), Munich est saccagée par les Autrichiens, l'Angleterre engage, dès mars 1742, une vaste opération diplomatique dans le Saint-Empire, pour construire une alliance militaire contre la France. Lorsque Münchhausen quitte Francfort, le 3 mars 1742, la neutralité hanovrienne n'est presque plus que fictive: bientôt, quelque 22 000 Hanovriens seront finalement payés par des subsides anglais afin de combattre, sous commandement anglais, dans la *Pragmatic Army*.

Gerlach Adolph von Münchhausen (1688–1770): un ministre en pleine ascension

La mission confiée à Gerlach Adolph von Münchhausen est donc, on l'aura compris, extrêmement délicate, non seulement à cause de la guerre en cours, mais aussi, plus fondamentalement, du fait de la double identité du roi et prince-électeur George II. Elle est aussi, évidemment, honorifique, et ce peut-être d'autant plus que cette élection allait marquer, par l'élection d'un empereur en dehors de la maison Habsbourg, une césure importante dans l'histoire impériale et européenne. Le choix de Münchhausen s'explique ainsi, sans aucun doute, par l'ascension qu'il était en train de connaître au sein du conseil hanovrien, et par la confiance de plus en plus grande dont semblait l'honorer George II.

Cette confiance n'était sans doute pas sans lien avec le grand œuvre de Münchhausen, auquel son nom est le plus souvent associé dans l'historiographie, à savoir la fondation de l'université de Göttingen.[28] C'est en effet à ce ministre, tout juste entré au conseil privé en 1728, que le roi George II avait confié le projet de fonder une université sur ses terres. Le privilège impérial fut obtenu en 1733, tandis que l'inauguration officielle fut célébrée en 1737. Le succès de l'université fit la renommée de celui qui en restera le curateur jusqu'à sa mort en 1770. Sans nul doute ce succès contribua-t-il aussi à asseoir la domination de Münchhausen sur le conseil du roi, lui qui prit la tête du conseil vers la fin des années 1740, et la conserva jusqu'à sa mort en 1770. Toutefois, si un lien causal entre le succès de l'université de Göttingen et la prise de pouvoir de Münchhausen sur le conseil est souvent stipulé, la réussite de l'université

28 Emil Franz Rössler, Die Gründung der Universität Göttingen. Entwürfe, Berichte und Briefe der Zeitgenossen, Aalen 1855, 75–220; Walter Buff, Gerlach Adolph Freiherr von Münchhausen als Gründer der Universität Göttingen, Göttingen 1936.

n'était encore nullement acquise à la fin des années 1730 – une réalité que l'histoire souvent téléologique de cette *success story* amène souvent à gommer.[29] S'il est vrai que Münchhausen était un membre secondaire du conseil au début des années 1730, et que son statut de premier ministre de fait ne fait aucun doute après 1748, on peine à connaître la chronologie fine et les étapes de son ascension; la mission à Francfort en 1741–1742 se trouve toutefois, indubitablement, au cœur de ce moment charnière – sans que l'on puisse véritablement établir s'il s'agit là du signe d'une domination nouvellement acquise sur le conseil, ou d'une charge qui contribua à son ascension.

Les premières étapes de la carrière du ministre s'étaient écrites à l'écart des terres des Welf, lui qui était né à Berlin en 1688, d'un père, Gerlach Heino, grand écuyer à la cour brandebourgeoise, et de Katharina Sophie von Selmnitz, dont le père était lui-même conseiller privé du prince-électeur de Saxe.[30] Conformément à nombre de ceux qui se destinaient à entrer dans la noblesse de service, Gerlach Adolph von Münchhausen s'engagea dans des études de droit dans deux des universités alors dominantes de la pré-Aufklärung protestante, celle de Iéna, entre 1707 et 1710, où il se distingue notamment par ses travaux sur la capitulation perpétuelle,[31] puis de Halle, où il suit les cours de Thomasius. Il termine ensuite ses études à Utrecht en 1711, avant d'entamer un Grand Tour qui le mène notamment en France et en Hollande. En 1714, il devient conseiller dans la cour d'appel de Dresde, avant d'être appelé en 1716 par le prince-électeur de Brunswick-Lunebourg et premier roi d'Angleterre de la dynastie, George Ier, afin d'occuper l'un des trois postes de conseiller que compte la haute cour d'appel de Celle, fondée en 1711. C'était là, en réalité, une manière de revenir sur les terres de ses aïeux, dès lors que les Münchhausen possédaient leurs terres familiales sur les territoires des Welf. La famille ne fait pas partie de celles que Joachim Lampe cite comme se trouvant au

29 Pour une déconstruction de cette approche et une analyse fine de l'action de Münchhausen, voir les travaux d'Anne Saada, et notamment Anne Saada, De Halle à Göttingen. Processus d'institutionnalisation et développement intellectuel, dans: Hans Erich Bödecker, Philippe Büttgen, Michel Espagne (dir.), Göttingen vers 1800. L'Europe des sciences de l'homme, Paris 2010, 29–58.

30 Pour une approche biographique du personnage, voir Ferdinand Frensdorff, Münchhausen, Gerlach Adolf, dans: Allgemeine Deutsche Biographie, 22 (1885), 729–745; Uriel Dann, Zur Persönlichkeit Gerlach Adolph von Münchhausen, dans: Niedersächsisches Jahrbuch für Landesgeschichte, 52 (1980), 311–316; Dieter Brosius, Münchhausen, Gerlach Adolf Freiherr von, dans: Neue Deutsche Biographie, 18 (1997), 523–524.

31 Gerlach Adolph von Münchhausen, Dissertatio iuris publici de capitulatione perpetua, Iéna 1710.

cœur de ce qu'il appelle »l'aristocratie régnante« du duché, c'est-à-dire de ces quelques familles qui étaient parvenues à se fonder en une véritable oligarchie, et à faire main basse sur tout ce que le gouvernement ducal comptait de postes de prestige et de pouvoir, mais d'un second groupe, qui complète ce premier cercle, et qui est constitué »de branches de familles étrangères et de chevaliers d'Empire, dont les ancêtres se mirent au service des Hanovriens, qui acquirent en règle générale des biens et des droits fonciers et se fondirent le plus souvent rapidement, tant du point de vue de la représentation qu'ils avaient d'eux-mêmes, que de la généalogie, dans l'aristocratie régnante locale.«[32] Nul doute que son mariage en 1715 avec Sophie von Wangenheim, dont la famille appartenait bien à »l'aristocratie régnante«, permit d'insérer Gerlach Adolph davantage encore dans ce cercle oligarchique. En 1726, il devint le représentant de son prince à la diète de Ratisbonne (*Comitialgesandter*), et c'est sans doute parce qu'il y fit ses preuves qu'il fit son entrée dans le conseil privé en 1728.

Ainsi, au début des années 1740, les signes de distinction se multiplient: en juin, Münchhausen est choisi pour présenter les compliments de George II au nouveau roi de Prusse Frédéric II, et pour négocier une nouvelle alliance avec la Prusse,[33] puis en 1741–1742 et à nouveau en 1745 pour porter la voix de son prince à Francfort lors des deux élections impériales successives de Charles VII puis de François Ier. En 1749, la domination de Münchhausen se traduisit, autant qu'elle fut sans doute définitivement assurée, par la nomination de son frère cadet, Philipp Adolph von Münchhausen, en tant que directeur de la chancellerie allemande.[34] La mission confiée à Münchhausen en 1741–1742 se situe donc bien dans le moment charnière de son affirmation au sein du gouvernement hanovrien.

32 »Zweige ausländischer und reichsritterlicher Geschlechter, deren Stammväter hannoverscher Dienste nahmen, in der Regel Besitz und Landstandschaft erwarben und bewustseinsmässig wie genealogisch zumeist schnell mit der einheimischen regierenden Aristokratie verschmolzen.« Lampe, Aristokratie (voir n. 8), vol. 1, 3.

33 Ferdinand Frensdorff (éd.), Gerlach Adolph von Münchhausens Berichte über seine Mission nach Berlin im Juni 1740, Berlin 1904.

34 Sur la fratrie Münchhausen, voir Sébastien Schick, Geschwisterbeziehungen und Verflechtungen in der hohen Dienerschaft des Herren im 18. Jahrhundert. Die Brüder Münchhausen und die englisch-hannoversche Personalunion, dans: Margareth Lanzinger, Christine Fertig (dir.), Beziehungen, Vernetzungen, Konflikte. Perspektiven Historischer Verwandtschaftsforschung, Cologne, Weimar, Vienne 2016, 91–109.

Le diaire comme écrit du pouvoir: archiver les conflits, documenter les précédents

C'est à partir de la position très précise de Münchhausen au sein de l'appareil d'État hanovrien qu'il s'agit désormais de poser la question de la rédaction du diaire. Dès la première page, son auteur explicite les conditions dans lesquelles le texte est rédigé, et ce qu'on y trouvera:

> Ce que je peux vous dire sur les circonstances présentes, vos Excellences bien nées le trouveront dans les diaires développés ici. Je dois seulement signaler que M. Hugo ne sait rien de ces diaires, mais que je les dicte le soir au secrétaire Unger et que je les fais copier par lui. On y trouve, certes, certaines choses qui relèvent des dépêches. Mais comme ce ne sont encore que des pensées en partie à peine digérées, on en fera rapport dès que ces matières seront plus mûres.[35]

D'emblée, Münchhausen donne donc deux explications à l'envoi parallèle, que nous évoquions plus haut, des dépêches et des extraits du diaire aux membres du conseil, auxquels il s'adresse explicitement ici. L'une concerne le mode de production différent des deux types de documents. Les premières sont rédigées et envoyées officiellement par l'ensemble de la délégation alors constituée de Münchhausen, mais aussi de Ludolf Dietrich von Hugo, qui représentait le duc de Brunswick-Lunebourg auprès de la diète impériale de Ratisbonne depuis 1731, et avait été accrédité à Francfort pour seconder Münchhausen auprès de la diète électorale. Comme le précise Münchhausen, Hugo n'avait toutefois pas connaissance du diaire, rédigé le soir, dans l'intimité du cabinet de travail du conseiller privé, par son secrétaire, Johann Wilhelm Unger. Si l'on retrouve ici le rôle particulier et la confiance spécifique qui pouvait lier parfois le maître et son secrétaire,[36] on comprend ainsi que le diaire est présenté comme étant le lieu où la parole du ministre est censée se déployer plus

35 »Was ich von den hiesigen Umständen melden kann, finden Eure Wohlgeborenen in den hiebeygehenden fortgesetzten Diariis. Nur dieses muß ich anbey melden, daß von diesen Diariis Herr Hugo nichts weiß, sondern ich sie bloß dem Secretario Unger des Abends dictire, und von ihm abschreiben laße. Es kommen zwar einige Sachen darin vor, die zur Relation gehören. Weil es aber doch noch bloße zum Theil indigerirte Gedancken sind, so wird davon sodann referirt werden, wenn die Materien reifer sind.« Schick, Ziegler (éd.), Publicum und Secretum (voir n. 2), 35.

36 Nicolas Schapira, Maîtres et secrétaires (XVI[e]–XVIII[e] siècles). L'exercice du pouvoir dans la France d'Ancien Régime, Paris 2020.

librement, sans contrainte ni contrôle. Le ministre explicite du reste lui-même, à la fin du passage, une seconde différence majeure entre le diaire et les dépêches, et qui relève, cette fois-ci, du contenu même des deux documents. Il ajoute, en effet, que les informations qu'on trouvera dans le diaire ne sont pas encore mûres: à l'exhaustivité mais aussi à l'artifice plus grand de la dépêche, il oppose donc la liberté et la spontanéité de ce journal, qui apparait ainsi comme un texte, d'une certaine manière, plus personnel. Münchhausen nous invite ainsi d'emblée à considérer le diaire comme un texte doublement libre, exempt des contraintes formelles, mais aussi institutionnelles de la dépêche.

Si cette explication doit être discutée – nous y reviendrons –, on peut noter que, tout au long du diaire, Münchhausen s'appuie régulièrement sur les dépêches rédigées en parallèle; il y fait référence, et rappelle souvent que le détail de telle ou telle discussion, parfois technique, parfois trop longue ou ennuyeuse, se trouvera dans ces dernières, auxquelles il renvoie alors ses lecteurs. C'est le cas, par exemple, le 1er décembre, alors que débutent les discussions sur le contenu même de la capitulation. Celles portant sur l'article 1 ont duré à elles seule quatre heures, et ce, rapporte Münchhausen, »parce que la procédure, de voter spécialement sur chaque *monitum*,[37] est lent et prend beaucoup de temps. Je n'ai pas l'intention d'énumérer ici les détails de tous ces *monitis*, parce que ceux-ci seront présentés avec tout leur contexte dans le procès-verbal [*Protocollo*] qui sera envoyé prochainement et dans la relation [*Relation*] qui sera rédigée en même temps.«[38]

Les dépêches informaient donc, en un sens, le conseil et le roi de manière plus exhaustive sur ce qui se déroulait à Francfort. La question est alors double: quelles informations trouvaient leur place dans le diaire, et sur quelle base Münchhausen opérait-il son choix? Deux passages qui représentent deux des moments les plus forts de la présence du ministre à Francfort peuvent permettre d'apporter des éléments de réponse à ces questions. Il s'agit, tout d'abord, du récit du couronnement de Charles VII. Alors qu'on pourrait s'attendre à ce que ce moment central et attendu donne lieu à une description détaillée et précise dans le diaire, Münchhausen renvoie, pour les détails, à sa relation, et aux descriptions officielles qui en auront été faites, et n'insiste que très brièvement sur quelques éléments, qui n'en deviennent que d'autant plus signifiants:

37 Littéralement: avertissement. C'est le terme employé pour désigner les demandes officielles de modification de la capitulation précédente.

38 Schick, Ziegler (éd.), Publicum und Secretum (voir n. 2), 103.

Aujourd'hui, le laborieux acte de couronnement a enfin été accompli. Il a duré de 8 heures du matin, lorsque nous nous sommes réunis au *Römer* [l'hôtel de ville de Francfort], jusqu'à 8 heures du soir, quand j'ai pu rentrer à la maison. […] Tout s'est assez bien passé, si ce n'est que, lors de la distribution de l'argent, il y a eu une telle cohue de la part du modeste peuple que le comte de Stollberg[39] a été exposé à un grand danger, et que les gardes du corps impériaux et saxons qui devaient le protéger furent ceux, qui ont créé le plus de désordre, et par ailleurs, sans savoir par qui la décision a été prise, qu'avant de réaliser la distribution de l'argent, on a donné le prix de l'avoine et des bœufs, et qu'ainsi tout a été mis dans le plus grand désordre. Cependant, tout s'est déroulé sans dommage, et du reste avec l'observation du décorum complet. L'empereur avait l'air de se sentir mal pendant tout cet interminable acte, et il se plaint de douleurs de calcul et de goutte. […] Ce matin, il s'est encore produit, à propos d'un officier impérial des états héréditaires, un incident à savoir qu'il ne voulait pas permettre à l'envoyé de Wachtendonck d'avoir la moindre fonction à cet égard, mais que lui, l'officier impérial, devait tout faire tout seul. Et dès lors que Wachtendonck ne pouvait pas céder à ce sujet, le comte Truchses, en tant qu'officier héréditaire bavarois, a déclaré ne pas vouloir remplir sa fonction partout, ce en quoi il est resté ferme, bien que l'empereur lui-même lui ait parlé, obligeant ainsi von Wachtendonck à faire remplir la fonction d'officier héréditaire par l'un de ses cavaliers.

En outre, je veux aussi mentionner qu'il y avait eu beaucoup d'agitation auprès du public, lorsque, lors de la célébration de la messe, et alors que je m'éloignais de l'autel avec le ministre saxon pour rejoindre nos chaises, le ministre brandebourgeois, von Schwerin, était resté seul, debout, durant tout le déroulé de la messe et de la communion, et de même lorsque tous les autres envoyés, à l'exception des deux princes-électeurs, qui ont mangé à leurs tables particulières, dès que l'empereur s'est assis à table = et se sont rendus dans le quartier saxon, von Schwerin s'est à nouveau tenu seul à la table = et y est resté jusqu'à ce que l'empereur se soit levé, et lui a alors remis, conformément aux usages, l'aquamanile et de l'eau.[40]

---

39 Il s'agit de Christoph Ludwig II, qui se trouve alors à la tête de la maison de Stolberg-Stolberg, voir Jörg Brückner, Zwischen Reichsstandschaft und Standesherrschaft. Die Grafen zu Stolberg und ihr Verhältnis zu den Landgrafen von Thüringen und späteren Herzögen, Kurfürsten bzw. Königen von Sachsen 1210–1815, Dössel (Saalkreis) 2005, 314 sur le début des années 1740.

40 Schick, Ziegler (éd.), Publicum und Secretum (voir n. 2), 302–303.

Que retient-on de ce qui représente l'événement majeur de la diète électorale, du moment central qui donne sens à la présence de Münchhausen en ces lieux? La durée interminable du rituel et la lassitude de Münchhausen, une distribution d'argent qui a failli mal tourner, les souffrances physiques du nouvel empereur, et deux problèmes de cérémoniel: d'une part, un conflit entre les détenteurs de fonctions curiales au sein de la cour impériale, et entre ceux qui détiennent des archis-offices d'Empire[41]; d'autre part, la question non moins centrale de l'attitude que les princes protestants doivent observer, au cours des messes du couronnement, et plus généralement de l'ensemble des rituels impériaux impliquant une messe partagée en commun, au moment de la communion.[42]

Ce n'est donc pas un récit en bonne et due forme du couronnement que l'on découvre ici – et la description citée est précédée, cette fois encore, d'un renvoi à la description détaillée, qui sera envoyée à Londres et Hanovre par la prochaine poste.[43] Ce que décrit Münchhausen n'est pas le rituel complet mais ce qui le met en danger, les points de frottement, de dissonance; non pas la norme mais ce qui la transgresse, ce qui est, en un sens, remarquable, et pose donc en cela problème.

Quelques jours plus tôt déjà, l'entrée officielle et cérémonielle, dans la ville de Francfort, de celui qui venait d'être élu roi des Romains, avait fait l'objet d'une description qui, elle aussi, n'insistait que sur ce qui dérogeait à la norme, quitte à virer, quasiment, à la farce clownesque:

> L'entrée du roi des Romains a eu lieu aujourd'hui et, conformément à ce qui avait été concerté, je me suis rendu dès huit heures avec l'équipage complet à l'endroit désigné, qui se trouve à une bonne demi-heure hors de la ville. Lorsque j'y suis arrivé, le prince-électeur de Cologne et l'envoyé brandebourgeois se trouvaient déjà sous la tente dressée à cet effet, et les autres envoyés des princes-électeurs sont arrivés peu à peu. […] Mais parce que le ministre électoral bavarois n'est arrivé, avec l'équipage du roi des Romains que peu avant midi, et ce alors que le roi des

41 Sur ce point, voir Andreas Pečar, Die Ökonomie der Ehre. Höfischer Adel am Kaiserhof Karls VI., Darmstadt 2003, 226–229 et 231–234.

42 Voir par exemple, à propos de la messe d'ouverture célébrée lors de la diète d'Augsbourg, en 1530: Barbara Stollberg-Rilinger, Les vieux habits de l'empereur. Une histoire culturelle des institutions du Saint-Empire à l'époque moderne, Paris ²2013, 112–113. Sur les conflits de préséance lors de la messe de couronnement comme roi des Romains de Ferdinand IV en 1653: ibid. 190–196.

43 Schick, Ziegler (éd.), Publicum und Secretum (voir n. 2), 302.

> Romains lui-même avait envoyé quelques express en direction de la ville, pour accélérer leur arrivée. Il était donc déjà environ une heure lorsque le roi des Romains arriva à la tente où étaient réunis le prince électeur de Cologne au côté des envoyés électoraux. Ledit prince-électeur et les envoyés s'avancèrent à sa rencontre jusqu'au carrosse, et lorsque le prince-électeur accueillit le roi des Romains au nom du collège électoral, par un compliment bref mais que personne ne comprit parce qu'il parlait très bas, il y répondit assez longuement, mais lui aussi si doucement que, bien que je me trouvasse très près de lui, je ne pus en entendre un seul mot: le roi des Romains entra ensuite avec nous dans la tente, qui était tout à fait magnifique et appartenait au prince palatin; et après avoir échangé quelques mots avec le comte d'Elz et s'être informé de l'état de santé du prince-électeur de Mayence, il vint de lui-même vers moi et s'informa de la haute santé de Sa Majesté royale, en disant qu'il espérait faire plus ample connaissance avec moi. […] Après un retard d'une demi-heure, l'entrée dans la ville se fit selon l'ordre établi. Mais comme le cortège était extrêmement nombreux et grand, le détail en sera donné dans une relation.[44]

La description relève presque du registre comique: les ministres bavarois sont en retard, le roi des Romains s'agace, puis le prince-électeur de Cologne dit un compliment que personne n'entend ni ne comprend, pas plus que la réponse du futur Charles VII; enfin, le cortège qui entre dans la ville est si long, que Münchhausen renvoie, une fois encore, à la dépêche pour de plus amples informations. Ici encore, l'attention porte sur ce qui fait dissonance, sur ce par quoi le rituel se met à vaciller.

Toutefois, au-delà de l'éventuelle distraction que Münchhausen entend fournir à son lecteur, et de sa volonté, ainsi, de plaire et de se distinguer par la qualité même de son récit, les éléments mis en avant par Münchhausen dans ces deux épisodes sont loin d'être anecdotiques: ils renvoient en fait à un élément central du droit en général, et du fonctionnement du Saint-Empire en particulier, à savoir la culture du précédent.[45] On sait que le droit d'Ancien Régime, et le droit impérial en particulier, s'appuyaient largement sur le principe du précédent normatif: pour contrer les prétentions d'une partie dans un conflit, prouver l'existence d'un précédent était essentiel, et il en allait de

44 Ibid., 280–281.

45 Pour une introduction sur ce sujet, voir Jean-Louis Halpérin, Le droit et ses histoires, dans: Droit et société, 75/2 (2010), 195–313.

même pour celles et ceux qui revendiquaient un droit, ou une position. Ici, le prince de Schwerin crée un tel précédent en ne quittant pas l'autel lors de la communion, et cet événement remarquable pourra fort logiquement être retenu contre les électeurs protestants par la suite; sa présence lors de ce sacrement vaut acceptation, et il suffit d'un seul cas, pour que la norme s'en retrouve ainsi modifiée.

Le diaire, en choisissant souvent de se concentrer sur ce qui déroge à la norme, se construit ainsi comme un document directement utile, notamment pour le traitement des futures affaires électorales – ce qui peut expliquer l'existence du troisième exemplaire, conservé par la chancellerie hanovrienne. C'est ce que laissent à penser les descriptions souvent minutieuses de certains débats concernant les préséances, les rangs ou le cérémoniel. Ces questions s'étaient, le plus souvent, posées pour les élections passées: or Münchhausen semble avoir eu du mal à obtenir des informations précises et fiables à ce sujet. On découvre parfois avec surprise la difficulté avec laquelle les ministres allemands se tournaient vers les archives de leurs territoires, pour trouver des traces sur les cérémoniels usités lors des diètes électorales précédentes; la mémoire des États semble bien lacunaire, et l'archivage, dont on s'efforce de retracer l'histoire depuis plusieurs années maintenant, étonne ici par ses lacunes plus que par son développement.[46] Ainsi – un exemple parmi bien d'autres – lorsque le représentant du roi de France à Francfort, le duc de Belle-Isle, entend remettre ses lettres de créance à la diète en français, et non en latin, ce que Münchhausen rapporte le 15 novembre 1741:

> Le chancelier mayençais exposa en même temps que le maréchal de Bellisle et le comte de Montijo[47] s'étaient tous deux légitimés, le second en latin, le premier, en revanche, en français, et on en vint à la discussion de savoir ce qu'il fallait faire à ce sujet puisque, en dépit de toutes les représentations, le maréchal de Bellisle ne voulait pas remettre de lettres de créance en latin, se référant là aussi à l'exemple de l'année 1657. Il fut considéré a posteriori que l'on pouvait d'autant moins s'écarter de l'observance de l'Empire [*reichskündigen Observantz*] en la matière qu'il n'y avait pas lieu de supposer qu'on l'eût fait en 1657.

46 Sur les archives d'État et leur histoire, notamment dans le cadre germanique, voir Markus Friedrich, Die Geburt des Archivs. Eine Wissensgeschichte, Munich 2013, DOI 10.1524/9783486780949. Voir également: Maria Pia Donato, Anne Saada (dir.), Pratiques d'archives à l'époque moderne. Europe, mondes coloniaux, Paris 2019.

47 Il s'agit du ministre accrédité par le roi d'Espagne, Cristóbal Gregorio Portocarrero de Villalpando (1692–1763), Comte de Montijo.

> Le ministre mayençais déclara en même temps qu'il ne disposait d'aucun document au sujet de l'année 1657, et qu'il voulait donc prier les légations de voir dans leurs archives ou ailleurs comment les choses s'étaient déroulées en cette année au sujet de la légitimation française, d'autant plus que le maréchal de Bellisle ne se fondait que sur la négative, et sur le fait qu'il ne trouvait aucune trace dans ses archives, attestant du fait qu'une copie latine eût été transmise à cette époque.[48]

La tentative française est claire, et permet d'illustrer cette culture du précédent que nous évoquions plus haut: Belle-Isle avance, simplement »par la négative«, qu'il n'a pas de trace de lettres de créance latines pour 1657. Charge donc aux électeurs qui souhaiteraient maintenir le latin comme langue de la négociation et de la diplomatie au sein de l'Empire, de prouver le contraire;[49] or les archives mayençaises restent muettes à ce sujet, et l'archichancelier d'Empire en appelle donc à ses collègues, afin qu'ils fassent des recherches dans les archives respectives de leurs territoires. Dans les jours qui suivent, le débat reste vif, les alliés de la France cherchant à imposer ce nouvel état de fait, contre l'avis de Münchhausen notamment, et finalement de la majorité des électeurs.[50] Mais la preuve d'un précédent suffirait à régler le débat. Faute d'en trouver dans les archives, Münchhausen s'appuie sur la littérature juridique qui lui permet finalement de déclarer avec certitude: »J'ai aussi trouvé, après la conférence, que dans les *Actis Lundorpii* Tom. VIII. pag. 144[51] se trouve in extenso le *transsumtum latinum* de l'an 1657, dont je ne manquerai pas de faire usage.«[52]

Si l'argument est décisif, le duc de Belle-Isle ne renonce pas pour autant, et le 19 novembre, on apprend qu'il s'appuie désormais sur un autre précédent, à

48 Schick, Ziegler (éd.), Publicum und Secretum (voir n. 2), 64.

49 Sur l'enjeu des langues de la diplomatie, voir, dans une historiographie désormais riche, les travaux de Guido Braun, et notamment Guido Braun, Les problèmes de communication aux congrès internationaux. De Westphalie à Ryswick (1643–1697), dans: Dejanirah Couto, Stéphane Pequignot (dir.), Les langues de la diplomatie. Approches historiennes, Rennes 2017, 191–218, DOI 10.4000/books.pur.155817.

50 Voir la discussion de la diète électorale du 17 novembre, Schick, Ziegler (éd.), Publicum und Secretum (voir n. 2), 68.

51 Il cite ici: Der Römischen Kayserlichen Majestät und deß Heiligen Römischen Reichs Geist- und Weltlicher Stände / Chur-Fürsten / Graffen / Herren und Städte ACTA PUBLICA und Schrifftliche Handlungen […] Achter oder der Continuation Vierdter Theil. Jetzo zu Continuir- und Fortsetzung derer von weyland Michaele Casparo Londorpio mit grossem Fleiß colligirter, auch neu auffgelegter / und umb ein mercklichs vermehrter Actorum Publicorum […], Francfort-sur-le-Main 1670.

52 Schick, Ziegler (éd.), Publicum und Secretum (voir n. 2), 68.

savoir celui de 1687; encore une fois, les archives sont lacunaires, mais Münchhausen trouve la clé dans les ouvrages juridiques, cette fois-ci dans l'œuvre de Pufendorf et de Lyncker:

> Mais en attendant, on pense toujours que ce nouvel exemple de l'an 1687 n'est pas plus exact que celui de l'an 1657; comme il est évident, d'après le Puffendorff *de rebus brandenburgicis lib*. 18 § 48[53] et le Lyncker *de idiomate Impriali* p. 19[54], que la controverse ne portait pas alors sur les lettres de créance, mais sur leur exhibition même, que les ministres français remirent dans leur langue maternelle.[55]

Ainsi, le diaire peut être compris comme un document visant à pallier les manques constatés par Münchhausen au cours de sa mission; comme un texte relativement opérationnel, qui pourra servir, à l'avenir, le gouvernement, un outil de travail, une archive directement utile à la politique du duché, notamment parce qu'il permet d'apporter des clarifications sur des points légaux et protocolaires qui ne manqueront pas de continuer à rester actuels et brulants à l'avenir.

L'analyse des descriptions que Münchhausen propose, jour après jour, des négociations auxquelles ont donné lieu l'ensemble des articles de la capitulation impériale semble aller dans le même sens. Revenons à l'exemple mentionné plus haut, celui de l'article 1 de la capitulation: si la description détaillée des discussions se retrouve en effet dans les dépêches, Münchhausen met en avant, là aussi, quelques points qu'il juge saillant, en l'occurrence, »les *Specialia*, qui semblent dignes d'une attention particulière.«[56] L'élément principal qu'il développe concerne alors le droit successoral que l'électeur saxon entend modifier pour certaines de ses terres. Münchhausen décrit attentivement cette matière, car elle n'est pas sans rappeler, selon lui, la Frise orientale, et »le pacte successoral qu'on trouve dans ce cas«,[57] un sujet brûlant pour le prince-électeur de Brunswick-Lunebourg, dès lors que le roi de Prusse était sur le point de mettre la main sur ce territoire, qui lui était promis depuis la fin du XVII[e] siècle, et qui n'allait pas tarder à remettre en cause, très profondément, les

53 Voir Samuel von Pufendorf, De Rebus Gestis Friderici Wilhelmi Magni, Electoris Brandenburgici, Commentariorum Libri Novendecim, Francfort-sur-le-Main 1695, 1425–1427.

54 Nicolaus Christoph von Lyncker, De idiomate imperiali, Iéna 1687.

55 Schick, Ziegler (éd.), Publicum und Secretum (voir n. 2), 92–93.

56 Ibid., 103.

57 Ibid., 104.

équilibres régionaux.[58] Sur les quatre heures de discussion, Münchhausen pointe donc un élément saillant: celui qui représente une actualité politique concrète pour l'électorat, et en l'occurrence une affaire politique qui est loin d'être close.

Donnons un dernier exemple, qui prouve que Münchhausen se concentre sur les éléments qui concernent des conflits en cours, et qui resteront sans aucun doute d'actualité bien au-delà du moment de l'élection: il s'agit de celui des titulatures, auxquelles Münchhausen consacre bien des efforts tout au long de sa mission. On sait à quel point le Saint-Empire s'appuyait sur un langage symbolique qui permettait de donner à voir, et de créer ipso facto, les hiérarchies politiques au sein du système impérial.[59] Or, Münchhausen tenta, dans ce cadre, de faire accepter dans le texte final de la capitulation, pour son prince et l'ensemble des princes-électeurs ayant accédé à la dignité royale, l'usage de l'adjectif de *großmächtigst* (le plus puissant) en lieu et place de l'habituel *großmächtig* (très puissant), ainsi que le titre de *Mayestät*, ce qui aurait créé une hiérarchie symbolique au sein même du collège des princes-électeurs. Il s'implique personnellement dans le dossier, et rapporte ses arguments, ainsi que ceux qu'on lui oppose;[60] la tentative échoue, notamment du fait de l'indifférence du roi de Prusse et du roi de Pologne à cet égard, mais la question ne manquera pas, bien évidemment, de se reposer une nouvelle fois lors des élections suivantes, ce que Münchhausen sait très bien, et il s'agit donc de documenter soigneusement la nature des échanges alors menés.[61]

Le diaire concourt ainsi à créer une mémoire étatique sur un ensemble d'affaires en cours, de conflits, ou de cas qui peuvent créer un précédent. Le document permet ainsi de produire, malgré sa forme narrative, des »savoirs d'État«,[62] et doit être considéré comme un outil de gouvernement très concret et opératoire. L'ajout, au début de chaque entrée, d'un petit sommaire thématique, sert sans aucun doute à l'usage rapide et concret du document. Ainsi,

58 Pour une introduction générale, voir Wolfgang Neugebauer, Epochen der preußischen Geschichte. Brandenburg-Preußen in der Frühen Neuzeit. Politik und Staatsbildung im 17. und 18. Jahrhundert, dans: Wolfgang Neugebauer (dir.), Handbuch der preußischen Geschichte, vol. 1, Berlin, New York 2009, 233–234 et 248–250.

59 Stollberg-Rilinger, Vieux habits (voir n. 42).

60 C'est le cas notamment le 23 novembre, le 28 novembre ou encore le 3 décembre 1741: Schick, Ziegler (éd.), Publicum und Secretum (voir n. 2), 89, 107, 121.

61 Voir respectivement le 25 décembre 1741 et le 16 janvier 1742, ibid., 236.

62 Christine Lebeau, Circulations internationales et savoirs d'État au xviii[e] siècle, dans: Pierre-Yves Beaurepaire, Pierrick Pourchasse (dir.), Les circulations internationales en Europe années 1680–années 1780, Rennes 2010, 169–179, DOI 10.4000/books.pur.104210.

par exemple, le 6 décembre, lorsqu'on lit dans la marge en haut à gauche de la page: »Concernant: 1) *Ceremonalia* 2) Ryswicksche *Clausul* 3) Matricule d'Empire et chevalerie d'Empire 4) Villes de la Hanse 5) plainte d'Ingelheim contre Cassel.«[63] Il faut pouvoir, à l'avenir, retrouver facilement et directement les thématiques abordées par le diaire, et l'usage concret que Münchhausen entend donner à ce document se traduit donc aussi par une réflexion sur sa forme même.

Münchhausen et la mise en scène de soi: s'inscrire au cœur des événements

Comment, toutefois, interpréter le secret qui entoure la rédaction du diaire? Pourquoi Ludolf Dietrich von Hugo n'était pas au courant de sa rédaction, comme Münchhausen le précise lui-même? Comment expliquer que Münchhausen veuille garder la main et le contrôle sur le texte?

L'hypothèse que nous souhaiterions défendre dans cette dernière partie est que le diaire permet la mise en scène de la figure de Münchhausen comme un ministre et conseiller exemplaire et parfaitement compétent; il est celui qui sert le plus fidèlement les intérêts de son prince, celui qui est informé, qui dispose des compétences (notamment juridiques) les plus précises, celui, enfin, qui dispose d'un capital social lui permettant d'agir sans difficulté dans le mille-feuille impérial et européen du XVIII[e] siècle. Le fait que le diaire soit construit comme un document de travail opératoire, comme une archive à conserver, renforce plus encore la portée que le texte peut avoir pour l'aura de Münchhausen: car ce sont ainsi ses qualités dont on gardera, sur le temps long, la trace et la mémoire; c'est sa renommée que le ministre fabrique ainsi par l'écriture spécifique et additionnelle du diaire, et la portée du document sera d'autant plus importante, que son auteur parviendra à en rendre l'usage facile et pratique. L'absence de contrôle sur son contenu permet à Münchhausen de maitriser l'image qu'il entend donner de ce moment politique, et du rôle qui fut le sien.

La toute dernière entrée du texte, celle du 3 mars 1742, paraît en cela quasiment explicite, dès lors qu'elle se présente comme le bilan tout à fait personnel de la mission du ministre. Elle porte le titre suivant: »Liste des principaux points qui, à l'instigation de la légation de Brunswick-Lunebourg, ont été in-

63 »Betreffend 1) Ceremonalia 2) Ryswicksche Clausul 3) Reichs-Matricul, und Reichs-Ritterschaft 4) Hansen-Städte 5) Ingelheimisches Gravamen contra Cassel.« Schick, Ziegler (éd.), Publicum und Secretum (voir n. 2), 130.

clus dans la capitulation électorale.«[64] Là encore, la réflexion sur la forme même du texte est indéniable, car la liste crée un effet de multitude tout en conservant une dimension pratique de mise en forme: suit en effet une énumération des articles de la capitulation où l'intervention de Münchhausen a permis une modification substantielle du texte, les interventions de ce dernier apparaissant alors, d'un seul coup d'œil, comme aussi nombreuses que décisives.[65]

Les compétences du ministre que l'on découvre au fil de la lecture sont au moins de deux types: Münchhausen se met en scène à la fois comme spécialiste du droit impérial, mais également comme négociateur habile, comme un expert dans cet »art de la négociation« qui se développe au cours de la seconde modernité.[66] Chaque page ou presque pourrait ici servir à la démonstration, tant c'est au fil de la lecture que s'impose, par petites touches, l'image du parfait conseiller. Son expertise juridique personnelle est mise en scène très fréquemment, et elle est accentuée par l'écart que Münchhausen crée, sur ce point, avec les autres ministres présents à la diète électorale. C'est son savoir juridique, et surtout sa domination sur ce point au sein de la diète qui, souvent, permettrait de contrer telle ou telle proposition, d'appuyer au contraire une demande légitime. Le cas des lettres de créance françaises en est, au fond, un premier exemple, mais en voici un deuxième: le 27 décembre 1741, le ministre brandebourgeois interpelle Münchhausen au sujet de la formule du serment qui devra être prononcée lors de la réunion du conclave. D'emblée, Münchhausen explicite l'enjeu, et montre, par sa maitrise de la casuistique, de l'histoire et du droit impérial, les enjeux essentiels qui se cachent derrière une question *a priori* anodine:

> Cette *formula juramenti* a causé autrefois toutes sortes de doutes, car comme il est dit dans la Bulle d'or tit. 2 §. 3, *hic me Deus adjuvet et*

64 Ibid., 336.

65 Gregorio Salinero, Miguel Angel Melon Jimenez (dir.), Le temps des listes. Représenter, savoir et croire à l'époque moderne, Bruxelles et al. 2018, DOI 10.3726/b13503.

66 Sur Münchhausen comme expert, voir Anne Saada, Sébastien Schick, Le ministre des Lumières et l'expertise. Fonctions, pratiques et usages de la figure de l'»expert« par Gerlach Adolph von Münchhausen (1730–1760), dans: Marion Brétéché, Héloïse Hermant (dir.), Parole d'experts. Une histoire sociale du politique (Europe, XVI^e–XVIII^e siècle), Rennes 2021, 157–178. Sur l'art de négocier, voir les travaux de Jean-Claude Waquet, notamment Jean-Claude Waquet, François de Callières. L'art de négocier en France sous Louis XIV, Paris 2005; Jean-Claude Waquet, Verhandeln in der Frühen Neuzeit. Vom Orator zum Diplomaten, dans: Hillard von Thiessen, Christian Windler (dir.), Akteure der Außenbeziehungen. Netzwerke und Interkulturalität im historischen Wandel, Cologne, Weimar, Vienne 2008, 113–131.

> *omnes sancti* [que Dieu et tous les saints me viennent en aide], les catholiques ont bien gardé cette formule même après les divisions religieuses, mais les Evangéliques ont utilisé au lieu de cette dernière, la formule *et haec Sancta Evangelia* [et ces Saints Evangiles]. Les représentants brandebourgeois, lors de diverses élections, et notamment, comme on le constate dans Pufendorf, *de rebus Friderici Wilhelm Lib*. 7 §. 26, lors de l'élection de Ferdinand II et Leopold, ont utilisé, au lieu des mots ci-dessus, les mots suivants: *ita me Deus adjuvet per Christum filium ipsius* [ainsi que Dieu me vienne en aide par son propre fils le Christ], avec l'omission du *sancti Evangelii*, ce qui a donc probablement provoqué la demande faite par les représentants brandebourgeois.[67]

Ici, Münchhausen n'informe pas, il explique et explicite, il vulgarise et se présente, ainsi, comme un sachant. Lorsqu'il s'agit de la défense des protestants et de leurs intérêts dans l'Empire, Münchhausen se donne particulièrement à voir comme le plus attentif des ministres, et il se met en scène comme étant à la tête du groupe des évangéliques, ce qui est d'autant plus essentiel quand on sait le rôle que la défense des »intérêts protestants« joue dans la cohésion même de l'union personnelle anglo-hanovrienne.[68] Le 27 novembre, alors qu'un *monitum* consacré aux griefs portés par le *Corpus Evangelicorum* est discuté,[69] et qu'il s'agit de »conserver les compétences constitutionnelles impériales [*reichsconstitutionsmäßigen Befugnüs*] du *Corpus Evangelicorum*«,[70] les catholiques tentent d'esquiver la discussion, tandis que le ministre bavarois »a versé au protocole des principes qu'on n'aurait pas pu supposer de la part d'une cour qui convoite la dignité d'empereur, c'est-à-dire qui souhaite devenir l'empereur non seulement catholique mais aussi protestant [*nicht nur der Catholische, sondern auch der Evangelische Kayser*]«.[71] Le droit des protestants est donc en danger, mais les représentants saxon et brandebourgeois ne semblent pas s'en rendre compte. Münchhausen décrit que ses collègues pro-

67 Schick, Ziegler (éd.), Publicum und Secretum (voir n. 2), 187–188.

68 Andrew C. Thompson, Britain, Hanover and the Protestant Interest 1688–1756, Woodbridge 2006.

69 Sur ce point, voir Peter Brachwitz, Die Autorität des Sichtbaren. Religionsgravamina im Reich des 18. Jahrhunderts, Berlin 2011.

70 Schick, Ziegler (éd.), Publicum und Secretum (voir n. 2), 105. Sur l'institutionnalisation progressive du *Corpus Evangelicorum* dans l'Empire, voir Ulrich Belster, Die Stellung des Corpus Evangelicorum im Reichstag, Tübingen 1968. Gabriele Haug-Moritz, Corpus Evangelicorum und deutscher Dualismus, dans: Volker Press (dir.), Alternativen zur Reichsverfassung in der frühen Neuzeit?, Munich 1995, 189–207.

71 Schick, Ziegler (éd.), Publicum und Secretum (voir n. 2), 105.

testants semblent se satisfaire de ce renoncement; heureusement, il veille, et sait réagir avec fermeté:

> La Saxe et le Brandebourg se joignirent entièrement au présent *Monitum*; mais comme le directoire de l'électorat de Mayence commençait à conclure selon la majorité, et que je considérais cela comme entrainant de graves conséquences pour cette première affaire vraiment importante pour les protestants, je quittai ma place, et demandai à m'entretenir d'abord à ce sujet avec les ministres protestants; Nous nous mîmes d'accord pour demander un sursis pour cette affaire, ce que les catholiques accordèrent sans difficulté, en témoignant avec toute leur amitié qu'ils désiraient voir ce *monitum* corrigé pour permettre notre entière satisfaction. J'ai demandé cet après-midi au représentant saxon de tenir demain une conférence protestante à ce sujet, afin de nous concerter et d'empêcher que quelque chose ne soit conclu à la majorité dans de telles *causis religionis*.[72]

La scène ainsi racontée est d'une grande théâtralité, et met en valeur à la fois les connaissances et le charisme de Münchhausen. Le lendemain, la conférence a bien lieu, et le ministre de rapporter que, sous sa conduite, les électeurs protestants s'entendent pour réaffirmer avec force le principe du *Jus eundi in partes*,[73] et ressoudent leur rang face à des catholiques qui font front uni.[74]

Dans cette affaire comme dans bien d'autres, Münchhausen donne à voir la centralité de sa personnalité, son rôle de leader, notamment au sein des délégations protestantes. Mais cette impression de centralité, Münchhausen la construit également, page après page, par le rappel systématique de celles et ceux qui viennent lui rendre visite, qui souhaitent s'entretenir avec lui, et le consultent. Là aussi par petites touches se construit ainsi l'image d'un homme à la surface sociale considérable, dont l'appui est recherché parfois au-delà même des limites de l'Empire. En effet, Münchhausen n'interagit pas seulement avec les représentants des princes-électeurs, mais avec toute une élite po-

72 Ibid.

73 Il s'agit de la procédure spécifique de vote, fixée par les traités de Westphalie, selon laquelle on ne vote pas en collèges, mais en corps catholique et protestant, dès qu'il s'agit d'une affaire de religion. Pour une introduction: Martin Heckel, Itio in partes. Zur Religionsverfassung des Heiligen Römischen Reiches Deutscher Nation, dans: Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte, Kanonistische Abteilung 64 (1978), 180–308.

74 Schick, Ziegler (éd.), Publicum und Secretum (voir n. 2), 106–107.

litique et sociale de l'Empire, que l'on voit alors fonctionner comme une société politique intégrée.[75] Pour ne donner que quelques exemples parmi des dizaines, Münchhausen s'entretient ainsi avec Alexander Ferdinand von Thurn und Taxis, commissaire principal (*Prinzipalkommissar*) à Ratisbonne, Friedrich Adam von Zenck, vice-chancelier de Brunswick-Wolfenbüttel, avec le conseiller Schulz de Hesse-Darmstadt, mais aussi avec des comtes d'Empire et des représentants de la noblesse impériale (le 3 novembre, le 11 novembre, et le 7 décembre 1741). Enfin, des ministres, représentants ou personnalités étrangères sont également présents: non seulement le duc et la duchesse de Belle-Isle, qui jouent un rôle clé dans ces mois de négociations, mais aussi, par exemple, les représentants du roi d'Espagne ou encore du roi du Danemark (le 5 et le 21 novembre 1741). Ce qui compte, ce n'est toutefois pas la rencontre, c'est la mise en scène par Münchhausen des demandes qui lui sont faites, du soutien qu'on attend de lui, des hommages et des attentions dont il fait l'objet. Ainsi le 27 novembre Münchhausen reçoit-il la visite du ministre accrédité par le duc de Modène, le Marquis de Rangoni-Machiavelli, au sujet du fief de Comacchio, qui appartient à l'Italie impériale, et dont la restitution au duc avait été promise par l'empereur Charles VI.[76] Or, si un mémoire officiel sera remis à la diète électorale à ce sujet, c'est à Münchhausen que le Marquis s'adresse pour obtenir un soutien spécifique.[77] Le 3 décembre, ce sont les représentants des Comtes d'Empire et ceux de la chevalerie immédiate d'Empire qui se rendent à leur tour dans ses quartiers et demandent son soutien pour certaines revendications – par exemple, la reconnaissance d'une exemption douanière dans l'ensemble de l'Empire, que Münchhausen juge du reste exorbitante, et qu'il ne souhaite donc pas appuyer.[78]

---

75 Une idée développée il y a longtemps par Peter Moraw, Über Patrone und Klienten im Heiligen Römischen Reich des späten Mittelalters und der frühen Neuzeit, dans: Antoni Maczak (dir.), Klientelsysteme im Europa der Frühen Neuzeit, Munich 1988, 1–18. Voir aussi le texte fondamental de Volker Press, Das römisch-deutsche Reich. Ein politisches System in verfassungs- und sozialgeschichtlicher Sicht, dans: Grete Klingenstein, Heinrich Lutz (dir.), Spezialforschung und »Gesamtgeschichte«. Beispiele und Methodenfragen zur Geschichte der frühen Neuzeit, Munich 1982, 221–242.

76 Sur les rapports de l'Italie à l'Empire à l'époque moderne, voir Matthias Schnettger, Marcello Verga (dir.), L'Impero e l'Italia nella prima età moderna. Das Reich und Italien in der Frühen Neuzeit, Bologne, Berlin 2006. Pour une étude de cas particulier: Matthias Schnettger, »Principe sovrano« oder »civitas imperialis«? Die Republik Genua und das Alte Reich in der Frühen Neuzeit (1556–1797), Mayence 2006, DOI 10.25534/tudigit-15288.

77 Schick, Ziegler (éd.), Publicum und Secretum (voir n. 2), 102.

78 Ibid., 134.

Le ministre fait un récit systématique de ces rencontres, il construit ainsi l'image de sa propre centralité, et ainsi, de sa propre utilité pour son prince. C'est en effet la capacité de Münchhausen à nouer des relations de confiance, à multiplier les amitiés, mais aussi les liens de patronage – l'ensemble, au fond, de ces *Verflechtungen* dont Wolfgang Reinhard puis ses élèves ont montré l'importance dans la culture politique de l'époque moderne[79] – qui le rend si nécessaire au service du prince.[80] Münchhausen se targue par exemple d'avoir su cultiver une amitié importante avec le comte de Koenigsfeld, ministre bavarois qui sera nommé, en 1742, vice-chancelier d'Empire. La confiance se construit au grès des visites personnelles, à la nuit tombée, et Münchhausen rapporte systématiquement les rencontres et les distinctions symboliques qu'il reçoit – par exemple le 24 décembre 1741 lorsque, au soir du réveillon de Noël, le ministre bavarois souhaite réaffirmer leur confiance réciproque, tout en remettant à Münchhausen un billet concernant la question des archi-offices d'Empire.[81] C'est cette relation personnelle qui permet ensuite à Münchhausen d'avoir un accès privilégié, selon lui encore une fois, au roi des Romains puis à l'empereur fraichement couronné, alors que toute la société politique impériale et européenne se presse à Francfort pour lui présenter ses compliments. Ainsi le 1er février, alors que le roi des Romains reçoit lors d'une audience officielle l'ensemble de la délégation hanovrienne, Koenigsfeld glisse à Münchhausen, qu'il le recevrait plus tranquillement très bientôt: »En sortant, le comte Koenigsfeld m'a dit que le roi des Romains me fixerait au plus vite un moment pour me parler lui-même.«[82] Dès le lendemain, Münchhausen est reçu »plus d'une heure », seul, par le futur Charles VII, et le ministre hanovrien ajoute: »je ne peux que m'étonner et me réjouir de son extraordinaire affabilité, de sa grande intelligence et de sa perspicacité.«[83]

Rebelote le soir du 16 février, quelques jours après le couronnement impérial, lorsque Koenigsfeld fait savoir à Münchhausen que l'empereur souhaite lui parler le soir même, de manière secrète, et lui demande donc de se présenter

79 Nous ne revenons pas sur la richesse de l'historiographie consacrée désormais à la notion, mais rappelons simplement l'ouvrage séminal de Wolfgang Reinhard, Freunde und Kreaturen. »Verflechtung« als Konzept zur Erforschung historischer Führungsgruppen. Römische Oligarchie um 1600, Munich 1979.

80 Je me permets de renvoyer à la thèse développée dans Sébastien Schick, Des liaisons avantageuses. Ministres, liens de dépendances et diplomatie dans le Saint-Empire romain germanique (1720–1760), Paris 2018.

81 Schick, Ziegler (éd.), Publicum und Secretum (voir n. 2), 180.

82 Ibid., 282.

83 Ibid., 283.

»chez lui par la maison de l'impératrice.«[84] Charles VII, qui souffre de la goutte, le reçoit alité, afin de discuter des possibilités pour renforcer l'amitié et la proximité avec George II. La négociation s'engage notamment autour de la présence des troupes françaises aux portes des territoires allemands du roi d'Angleterre, et des garanties qui pourraient être apportées à ce sujet, tandis que l'empereur évoque l'entrée des troupes autrichiennes dans son duché.[85] Au cours des dernières semaines de son séjour à Francfort, Münchhausen tenta ainsi de renforcer la situation diplomatique de l'union personnelle sur la scène européenne, en essayant par exemple de négocier un traité d'amitié avec la Bavière, par lequel le nouvel empereur devait être détaché de l'alliance franco-prussienne.[86] Or, si la confiance qui lie Münchhausen à l'empereur et à son gouvernement est sans cesse mise en scène, par certains détails rapportés – notamment le secret des rencontres, la chambre à coucher, le passage par les appartements de l'impératrice –, c'est Koenigsfeld qui, dans le récit qu'en fait Münchhausen, semble avoir été la relation-clé, celle qui lui permet d'obtenir la confiance nécessaire auprès du nouveau prince. Or, n'est-ce pas Münchhausen qui a eu la lucidité, bien en amont de la nomination de Koenigsfeld comme vice-chancelier, d'entretenir une relation de confiance dont il espérait qu'elle deviendrait utile à son prince?

> Ce comte me témoigne une grande confiance, et je cherche d'autant plus à cultiver son amitié que, s'il devenait Vice-Chancelier d'Empire, ce qui n'est pas sans probabilité, malgré le comte Colloredo qui se trouve ici et qui négocie beaucoup, il pourrait faire beaucoup de bien pour le haut service de Sa Majesté Royale.[87]

Münchhausen n'a donc de cesse de construire l'image de sa qualité, de ses connaissances, de son utilité au service du prince; tant par ses compétences théoriques et juridiques, par son habileté pratique – dans l'art de la négociation par exemple –, que par sa centralité dans la société politique impériale, et donc son capital social. Alors que Münchhausen, nous l'avons rappelé, est en pleine ascension au sein de l'appareil de gouvernement hanovrien, le diaire sert à construire l'image du parfait serviteur, du ministre dévoué, de celui qui tiendrait idéalement les rênes de ce conseil privé si particulier, dont le prince est structurellement absent.

---

84 Ibid., 308.

85 Ibid., 308–310.

86 Press, Kurhannover (voir n. 26), 64. Dann, Hannover (voir n. 24), 53.

87 Schick, Ziegler (éd.), Publicum und Secretum (voir n. 2), 229.

Conclusion

La nature même du diaire de Münchhausen est au moins double: rapport envoyé dans le cadre d'une accréditation officielle, outil opératoire de gouvernement et archive devant servir à la décision future, il se comprend sans aucun doute comme un écrit du et pour le pouvoir; dès lors que l'élection impériale est un moment essentiel d'un point de vue politique, diplomatique et même juridique, que s'y négocie la capitulation impériale – ce texte à la portée constitutionnelle essentielle pour le Saint-Empire –, mais que s'y expriment aussi les revendications portées par un ensemble disparate d'acteurs, il s'agit de conserver une trace des débats, des arguments, des enjeux qui s'y sont joués et exprimés. Par sa forme même (les entrées journalières, ses mots clés thématiques pour chaque jour), et par son contenu (l'insistance sur les enjeux actuels, l'attention portée aux précédents, aux conflits, à ce qui déroge à la règle ou à la norme), le diaire apparait comme un outil concret, qui doit faciliter l'exercice du pouvoir et la prise de décision à venir.

Mais le diaire est aussi un texte relativement libre dans sa présentation, et dont l'écriture est moins corsetée que ne pouvait l'être celle d'une dépêche. A l'abri de toute concurrence, Münchhausen en fait le lieu de représentation d'un soi idéalisé; il y dresse le portrait de sa compétence et de sa centralité, à un moment charnière de sa carrière au sein de l'électorat. Derrière l'exigence d'information, c'est ainsi surtout l'image du parfait conseiller qui prend forme; Münchhausen modèle la représentation du monde qui lui sied dans un document qui lui sera d'autant plus utile, que son usage concret et futur sera facilité.

Double pouvoir de l'écrit en somme: celui de donner à voir, par-delà la distance, une réalité que l'on construit sur mesure, conformément à ses besoins et à ses intérêts; celui de permettre la conservation et donc l'efficacité, sur le temps long, de cette représentation idéale. Le cas Münchhausen, au-delà du diaire, relève aussi de cela: celle de la continuelle construction, par les écrits, de l'image d'un ministre idéal à l'époque de *l'Aufklärung*.

Resümee

Der Aufsatz befasst sich mit einem außergewöhnlichen Dokument: die Diarien von Gerlach Adolph von Münchhausen, die er während des Wahlreichstags von 1741–1742 in Frankfurt führte, wo er seinen Fürsten, den Grafen von Braunschweig-Lüneburg und König von England Georg II., vertrat. Neben der großen Vielfalt an Themen, die durch dieses Dokument behandelt werden können – wie die kaiserlichen Kapitulationsverhandlungen, die informellen Begegnungen zwischen Ministern und Gesandten aus ganz Europa, die Probleme des Zeremoniells und des Vorrangs, die diese Begegnungen auslösten, usw. – sollen die Existenz eines solchen Dokuments sowie seine Verwendung reflektiert werden. Dabei wird erörtert, welche Erkenntnisse sich aus der Verschriftlichung und Bewahrung des Dokuments bezüglich der Praktiken der Macht gewinnen lassen.

Die »Informationsfunktion« allein reicht nicht aus, um die Redaktion des Texts durch den hannoverschen Minister zu erklären. Es zeigt sich eine doppelte Natur des Dokuments: Einerseits ist es ein konkretes Machtinstrument, das die zukünftige Entscheidungsfindung erleichtern soll, indem es Präzedenzfälle dokumentiert und die akuten Herausforderungen der in Frankfurt geführten Debatten beschreibt. Andererseits ist es als direkt operatives Archiv, als *Schrift der Macht (écrit du pouvoir)* gedacht. Doch dieser Text, den Münchhausen vor den anderen Delegationsmitgliedern aus Hannover geheim hielt, diente auch den Interessen des damals aufstrebenden Ministers: einer idealisierten Selbstinszenierung als gebildeter, charismatischer und sozial prominenter Minister und Berater der Aufklärung. Durch das Prisma dieser Selbstdarstellung lassen sich nicht zuletzt auch verschiedene Aspekte der *Macht der Schrift (pouvoir de l'écrit)* erfassen.

Résumé

L'article porte sur un document exceptionnel: le diaire rédigé par Gerlach Adolph von Münchhausen à Francfort, lors de la diète électorale de 1741–1742, où il porta la voix de son prince, le duc de Brunswick-Lunebourg et roi d'Angleterre George II. Au-delà de l'immense variété des thématiques que ce document permet d'aborder – la négociation de la capitulation impériale, les rencontres informelles entre ministres et envoyés de l'Europe entière, les problèmes de cérémoniels et de préséances auxquels ces rencontres donnent lieu, etc. – il s'agit, ici, de réfléchir à l'existence même et aux usages d'un tel document, à ce que sa rédaction et sa conservation nous disent des pratiques de

pouvoir à la mi-temps du XVIII[e] siècle. En effet, la fonction d'information ne suffit absolument pas à en expliquer la rédaction par le ministre hanovrien. Nous montrons, ainsi, que la nature du document est double: à la fois outil concret de gouvernement devant aider, à l'avenir, à la prise de décision, dès lors qu'il documente les précédents, et décrit les enjeux brulants des débats menés à Francfort, il est conçu comme une archive directement opératoire, un *écrit du pouvoir*. Mais ce texte, dicté par Münchhausen à l'abri du contrôle des autres membres de la délégation hanovrienne, sert aussi les intérêts du ministre, alors en pleine ascension. Il est aussi une mise en scène idéale de soi comme ministre et conseiller idéal de l'*Aufklärung*, savant, charismatique et à la surface sociale indéniable – ce qui nous permet d'aborder certaines dimensions des *pouvoirs de l'écrit*.

Abstract

This article focuses on an exceptional document: the diary composed by Gerlach Adolph von Münchhausen in Frankfurt during the Electoral Diet of 1741–1742, when he represented his prince, the Duke of Brunswick-Lüneburg, who was also King of England, George II. Beyond the vast array of themes this diary enables us to explore—from negotiations over the imperial capitulation and the informal meetings between ministers and envoys from across Europe, to questions of ceremony and precedence arising from such encounters—this article reflects on the very existence and function of such a document, and on what its drafting and preservation reveal about the exercise of power in the mid-eighteenth century.

Indeed, the motive of information alone does not sufficiently explain why the Hanoverian minister undertook its composition. This article shows that the nature of the document is twofold: it is at once a concrete tool of governance—designed to assist future decision-making by documenting precedents and describing the pressing issues debated in Frankfurt—and a directly operational archive: a writing of power *(écrit du pouvoir)*. Concurrently, this text—dictated by Münchhausen beyond the oversight of other members of the Hanoverian delegation—serves the minister's own interests at a juncture when his influence was on the rise. It constitutes a form of ideal self-fashioning: a portrait of himself as an exemplary minister and adviser of the Aufklärung —learned, charismatic, and socially prominent. This perspective offers insights into how the power of writing *(pouvoir de l'écrit)* could serve as a medium of political agency.